

Règlement de course

STAR VARS

EPISODE III

30 et 31 mars 2019

By "Collé Serré Social Club"



I. BANKED SLALOM du samedi 30

(premier départ 11h30, arrêt chrono 14h30)

1 CALENDRIER : La troisième édition de la STAR VARS est fixée sur le weekend des 30 et 31 mars 2019. Le Banked Slalom aura lieu le samedi 30 mars entre 11h30 et 14h30

2 PARTICIPATION : L'épreuve est ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, âgés de 8 ans minimum.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

L'épreuve doit se faire au moyen d'un monoski.

Tout concurrent ne maîtrisant pas suffisamment son engin pourra se voir refuser le départ.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux concurrents et des suites éventuelles qui pourraient en découler, en cas de dommage causé par un participant à un autre participant ou à un tiers, ainsi qu'en cas de perte ou de vol des effets personnels.

3 ENGAGEMENTS : Il est compris dans le prix de l'inscription globale "total weekend STAR VARS" (participation aux frais) fixé forfaitairement à 15 € (10 € pour les mineurs), payable à l'ordre de Collé Serré social Club (le cas échéant, une formule "Banked Slalom Solo" sera aussi proposée à 10€ et 5€ pour les mineurs).

Les jeunes de 8 à 17 ans devront fournir une attestation parentale indiquant clairement «l'autorisation à participer à la STAR VARS 2019 ».

Le parent devra impérativement co-signer le bulletin d'inscription et la décharge de responsabilité.

Le bulletin d'inscription est disponible sur le site de la station [vars.com](http://www.vars.com) (<http://www.vars.com/hiver/evenements/star-vars>).

L'inscription ne sera validée qu'une fois payée.

Elle donnera droit à participer à toutes les animations inscrites au programme, et permettra de profiter de tarifs préférentiels auprès de nos partenaires STAR VARS (hébergement, restauration, forfaits r.m.)

Toute inscription incomplète, tout bulletin incomplet ou non signé et non accompagné du paiement de l'engagement ne pourra être pris en compte.

Le nombre de concurrents admis à participer à l'épreuve est déterminé chaque année par le Comité d'Organisation. Il est pour cette troisième édition 2019, limité à 100 participants.

Les engagements seront clos sans préavis lorsque le nombre maximum de concurrents admis à participer sera atteint.

4 LES DOSSARDS : Seuls les porteurs du dossard officiel pourront participer à l'épreuve. Les dossards seront à retirer au **PC course** de Vars Ste Marie (centre de vacances ODCVL Le Chatelrêt), les vendredi 29 mars 2019 de 18h à 20h, et samedi 30 mars de 8h à 10h, ou au stand ESI du "village STAR VARS" (front de neige Point Show à Vars Les Claux) le samedi 30 mars 2018 de 9h à 12h.

Pour les retardataires, une procédure exceptionnelle pourra, à titre dérogatoire, être mis en place. Elle sera alors précisé dans le "Mode d'Emploi / Programme" du weekend.

Lors du retrait du dossard, après présentation d'une pièce d'identité chaque concurrent devra vérifier l'exactitude des informations le concernant.

Aussitôt après avoir effectué son dernier run, chaque concurrent devra remettre son dossard au stand PC course du "village STAR VARS" sur front de neige Point Show.

Tout dossard non restitué sera facturé 100€ aux concurrents négligeants.

5 REMONTEES MECANQUES : Les concurrents munis de leur dossard et de leur ticket estampillé "STAR VARS" remis lors du retrait du dossard, pourront profiter aux caisses d'un forfait de transport, strictement personnel, proposé par la SEM SEDEV à un tarif préférentiel "Star Vars", valable uniquement le weekend de l'évènement. La SEM SEDEV est seule responsable de l'acheminement des concurrents jusqu'au départ de la course. Le Comité d'Organisation de la STAR VARS décline toute responsabilité pour tous dommages causés ou subis à l'occasion ou durant le transport jusqu'au point de départ de la course.

8 DEPART :

Le départ se fera individuellement sous forme de "cellule ouverte", dans l'ordre d'arrivée sur la ligne, avec priorité au premier passage. Le premier départ est prévu normalement à 11 h 30.

L'ouverture des remontées mécaniques pour les concurrents est fixée à partir de 9 h (attention prévoir 30 mn pour rejoindre le site de la compétition (Télési Crévoux) depuis Vars Ste Marie.

9 PARCOURS : Cette course se déroule sur le site de "Petit Crévoux". Le départ est prévu en haut du Snowpark de l'Eyssina, et l'arrivée au niveau du Chalet du Snowpark.

Entre ces deux points, le parcours matérialisé par des banderoles type "slalom", consistera en une succession de virages relevés à la machine, portes de slalom géant, whoops et petits tremplins.

10 RECONNAISSANCE : La reconnaissance du parcours est vivement conseillée. Lors de ses reconnaissances, le coureur estimera sa capacité physique et technique à participer à la course.

La reconnaissance est libre et sous la seule responsabilité des participants. Elle pourra être effectuée à tout moment, avant ou pendant la course, mais toujours en dehors du parcours.

12 SÉCURITÉ : Briefing coureurs prévu dans l'aire d'arrivée (cabane snowpark de l'Eyssina), le samedi 30 mars 2019 à 11h00, présence conseillée.

Le port du casque homologué ski est obligatoire.

Les secours sont organisés et mis en place sous la responsabilité du Comité de Course.

L'organisation insiste sur le fait qu'il appartient au coureur et ce sous son entière responsabilité de vérifier son matériel.

Lors du passage de la ligne d'arrivée, veillez à ne pas vous « coucher » dans la raquette d'arrivée. Une fois passée la ligne d'arrivée, veuillez sortir rapidement de la raquette d'arrivée.

14 ÉTHIQUE : Vous évoluez sur des terrains de montagne et en altitude.

Nous vous demandons de respecter ces espaces sauvages. Ne rien jeter au sol.

Lors de vos reconnaissances nous vous demandons de respecter les autres usagers de ces mêmes espaces.

15 SANCTIONS : Toute infraction aux règles précédemment citées ou tentative de fraude, de même que tout comportement contraire à l'esprit sportif, ou la tenue de propos incorrects envers le Comité d'Organisation, le Comité de Course ou l'un de ses membres, pourront entraîner la disqualification du ou des coureurs concernés, décidée par délibération du Comité d'Organisation, qui statuera souverainement et sans recours

16 CHRONOMÉTRAGE : Un système de chronométrage professionnel est mis en œuvre. Cependant des erreurs peuvent subvenir. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de problème de chronométrage.

Votre attention est tout particulièrement attirée sur le principe d'avoir à tout moment de la course et lors du passage de l'arrivée, une excellente lisibilité de votre dossard.

Chaque concurrent devra impérativement montrer son dossard au passage de la ligne.

Après avoir effectué son dernier run, chaque concurrent devra remettre son dossard au stand de l'organisation du "village arrivée".

Tout dossard non restitué sera facturé 100€ aux concurrents négligeants.

17 CLASSEMENT : Un classement individuel sera effectué sur la base du temps du meilleur run de chacun des concurrents.

Il sera établi un classement "scratch Garçons", "scratch filles", "D'jeuns" pour les moins de 18 ans, "Kid's" pour les moins de 13 ans, et un classement "Grisons" pour les plus de 55 ans.

Toute réclamation relative au classement devra être formulée par écrit et remise au Comité d'Organisation, dans les 30 minutes qui suivent l'affichage des résultats provisoires. Le Comité d'Organisation statuera souverainement et sans recours sur chaque réclamation.

18 RECOMPENSE : Les 3 meilleurs temps de chaque catégorie se verront remettre une coupe estampillée "STAR VARS 2019".

Les meilleurs temps se verront en outre remettre un des lots de la dotation partenaires.

19 PODIUM : Chaque participant promu s'engage à respecter les partenaires et sponsors de la STAR VARS lors de la montée sur le podium.

Seules les marques partenaires de la STAR VARS pourront être mises en évidence lors de la remise des prix.

20 ASSURANCES : Les frais de secours, s'il y a, seront à la charge du coureur.

Il revient pour chaque coureur de vérifier s'il est personnellement assuré pour participer à ce type d'épreuve, notamment en responsabilité civile.

En cas de doute, ne pas hésiter pas à prendre "l'assurance jour" proposée à la caisse avec votre forfait !

21 ANNULATION : Le Comité de course ayant mandat du Comité d'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement et de reporter ou d'annuler l'épreuve, notamment en cas de mauvaises conditions météorologiques.

En outre, l'épreuve pourra ne pas avoir lieu ou être interrompue si les conditions météorologiques ne permettent pas le décollage et l'intervention des secours hélicoptères.

Les participants devront alors regagner au plus tôt le Pc course, où ils devront rendre leur dossard, et où ils seront informés de la suite du déroulement de la journée.

La course étant annulée, tout participant qui désirerait continuer skier sur le domaine devra s'y engager sans dossard STAR VARS et sous sa propre responsabilité.

22 ARRET DE LA COURSE : Le Comité de Course ayant mandat du Comité d'Organisation se réserve le droit d'arrêter définitivement la course en cas de force majeure.

23 REMBOURSEMENT : Si l'épreuve ne peut avoir lieu pour l'une des raisons indiquées ci-dessus, ou en cas de force majeure, le prix des engagements ne sera pas remboursé.

De même, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne pourra être demandée, quel qu'en soit le fondement juridique.

Remboursement particulier avant l'évènement : en cas de blessure ou de "force majeure", un remboursement partiel pourra être effectué sur présentation d'un certificat médical et de tout document justificatif au plus tard une semaine avant la course.

24 CONTESTATIONS : Toute contestation dirigée contre le Comité d'organisation STAR VARS ou l'association Collé Serré Social Club, ou relative à l'application du présent règlement, sera portée devant les juridictions françaises compétentes. Le présent règlement, de même que les engagements, sont expressément soumis au droit français, quelle que soit la nationalité des participants et le lieu de souscription des engagements. La version française du présent règlement faisant foi.

II. DERBY du samedi 30

Consulter la page (programme et règlement) de la 5ème "Dropping Zone" B14 sur le site de la station <https://www.vars.com/hiver/evenements/dropping-zone> ou sur la page Facebook de l'événement <https://www.facebook.com/events/253393778933389/>

III. Combiné STAR VARS 2019

A l'issue des épreuves Banked Slalom et Derby, seront établis deux classements scratch "**combiné STAR VARS 2019**" Filles et Garçons, à partir des classements scratch Filles et Garçons de chacune des deux épreuves.

Chaque coureur se verra attribué un nombre de points fonction de sa place et du nombre de participants pour chacune des épreuves.

Celui et celle qui cumuleront le plus grand nombre de points sur la somme des 2 compétitions, seront promus Stars 2019 et se verront remettre le **trophée STAR VARS...**

A remettre en jeu sur l'édition 2020, le cas échéant, évidemment !

Vars, le 10 mars 2019.

